

INVENTONS LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS

Programme d'Investissements d'Avenir
et Caisse des Dépôts :
co-investisseurs à vos côtés



Partenaire financier majeur des collectivités, de leurs partenaires et des acteurs de l'aménagement et du développement économique, la Caisse des Dépôts accompagne les projets en faveur de l'attractivité des territoires et de l'intérêt général.

La Caisse des Dépôts mobilise ses fonds propres, ainsi que le programme d'Investissements d'Avenir (PIA) « Ville de Demain », dont la gestion lui a été confiée par l'État, pour investir aux côtés de partenaires publics et privés dans des opérations qui concourent à l'appel à projets « Inventons la Métropole du Grand Paris ».

La Caisse des Dépôts investit dans vos projets

Pour qui ?

Tous les projets retenus dans le cadre de la phase 1 de l'appel à projets, qui sont en cours d'élaboration d'une offre définitive.

Comment ?

La Caisse des Dépôts est saisie par le mandataire du groupement, par l'intermédiaire d'une fiche de demande accessible depuis la plateforme de retrait des fichiers de l'appel à projets.

Une fois les dossiers instruits, la Caisse des Dépôts accompagne les projets soutenables au titre du PIA « Ville de demain » et de ses fonds propres, en partenariat avec l'État.

Son intervention vise à renforcer les fonds propres de la ou des société(s) de projet pour faire effet de levier sur d'autres investisseurs et sur la dette bancaire.

La Caisse des Dépôts accompagne le groupement ; elle intervient en actionnaire minoritaire.



Quelques critères d'investissement

- Le projet contribue **aux transitions** territoriale, écologique et énergétique, numérique ou démographique et sociale ;
- Le projet contribue à faire émerger **un nouveau modèle urbain** ayant une approche intégrée et innovante des transports et de la mobilité, de l'énergie et des ressources, des modes de vie et de l'activité économique ;
- Le projet porte sur **la création de valeur immobilière** à laquelle peut contribuer la Caisse des Dépôts (neuf ou réhabilitation lourde), avec un objectif de valorisation économique (création ou maintien de l'emploi) ou urbaine (requalification d'une zone ou d'un quartier, politique de la ville...);
- Le projet conduit à **la création d'une société de projet dédiée à un actif** dans laquelle la Caisse des Dépôts est actionnaire minoritaire. La gérance ou présidence est assurée par l'actionnaire majoritaire ;
- Le montage financier recherche **l'optimisation de l'effet de levier sur la dette bancaire** ;
- Le projet recherche **un équilibre économique et financier** validé par une rentabilité d'investisseur avisé.



NOS ENGAGEMENTS

- Une instruction qui ne rallonge pas les délais du concours ;
- Une intervention en investisseur avisé soulignant la crédibilité du projet et de son porteur ;
- Un niveau d'exigence élevé, à la mesure de l'ambition métropolitaine.

**TÉLÉCHARGEZ LE FORMULAIRE SUR LA PLATEFORME
D'ÉCHANGE DE FICHIERS DE L'APPEL À PROJETS
ET ENVOYEZ-LE-NOUS À L'ADRESSE :**
inventonslametropole@caissedesdepots.fr

Conception Caisse des Dépôts - Crédits photos : Shutterstock
Direction du réseau et des territoires - Octobre 2016.

 @CaissedesDepots

www.groupecaissedesdepots.fr

Pour la réussite de tous les projets

GRUPE

200
1816-2016

Caisse
des Dépôts